

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et de destruction de spécimens d'espèces animales protégées dans le cadre de travaux d'amélioration de la transparence hydraulique de la ligne ferroviaire reliant les communes de Laon et d'Amiens, portés par SNCF Réseaux

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement.

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée du dossier et d'une note de présentation est mise à disposition sur le site internet de la préfecture :

https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 06 juillet 2021 au 20 juillet 2021, par courriel à <u>ddt-env@aisne.gouv.fr</u> ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 20 juillet 2021

AON, e - 5 JUIL. 2021

Le Directeur départemental des territoires

Wincent ROYER





